



COMMUNIQUE

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a l'honneur d'informer les populations de la Région d'Agadez que l'Affichage, la réception et le traitement des réclamations et des recours des Listes Electorales Biométriques provisoires ont lieu du **27 avril 2020 au 11 mai 2020 inclus**.

L'affichage a lieu au niveau des Chefs-lieux des Communes et dans les 765 Centres d'Enrôlement et de vote (CEV) que compte la Région.

Les Centres d'Enrôlement et de Vote restent ouverts et accessibles au public de **8 h 00 à 18 h 00**.

Les réclamations sont adressées à la Commission Administrative jusqu'au dernier jour de l'affichage.

Le Président de la CENI invite les responsables des administrations locales, les partis politiques, les associations de la société civile et les médias à apporter l'appui nécessaire au bon déroulement de cette importante opération.

Fait à Niamey, le 23 avril 2020

Le Président

Maître ISSAKA SOUNA



Diffusion : ORTN

Large diffusion Radio et Télé